

Le bilan de compétences pour mieux piloter votre parcours professionnel

C'est une démarche introspective volontaire et motivée afin d'identifier vos potentiels et vos limites.

Il a pour objectif :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- Définir son projet professionnel, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

Contenu

Conformément à l'article R 6313-4 du Code du travail, le bilan de compétences se décompose en trois phases distinctes :

La **phase préliminaire** qui a pour objet de :

- Confirmer votre engagement dans la démarche,
- Bien identifier le(s) but(s) à atteindre,
- Analyser vos attentes et les objectifs,
- Vous informer des conditions de déroulement du bilan, des méthodes et techniques.

La **phase d'investigation** qui vous permettra de

- Dresser une rétrospective de votre parcours professionnel
- Identifier et clarifier vos facteurs de motivation professionnelle
- Définir votre objectif professionnel
- Identifier vos forces, freins et écueils
- Développer sa communication autour de son projet professionnel
- Explorer les ressources externes permettant de mener à bien votre projet professionnel

La **phase de conclusion** qui a pour objet de :

- Finaliser votre plan d'action
- Clôturer l'accompagnement

À l'issue de cette phase, votre consultante vous transmettra une synthèse personnalisée.

Durée

La durée maximale est de 24 heures.

L'organisation des séances est personnalisable en durée et rythme.

Public

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé
- Les salariés du secteur public
- Les demandeurs d'emploi
- Les indépendants

Tarif - Financements possibles

Tarif : 1800 € nets de TVA.

Votre bilan peut être financé par :

- Financement personnel
- Via votre CPF
- Via votre employeur dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement. Dans ce cas, le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement.
- Via Pôle Emploi,
- Via d'autres financements (ex : ANFH, Mandataire ...)

Des cofinancements sont également envisageables.

Modalités d'accès

Vous pouvez nous contacter par mail (Cf rubrique contact); nous vous adresserons un dossier de préinscription. Un entretien gratuit sera ensuite systématiquement réalisé en amont du bilan.

Cette rencontre permet de vous présenter notre démarche, et de co-construire avec vous des objectifs et un programme personnalisé.

Pour la réalisation d'un bilan sur le temps de travail, un accord doit être demandé à l'employeur.

Moyens mobilisés

Moyens humains :

Chacun de nos consultants a une expérience professionnelle du monde de l'entreprise (postes et secteurs variés : RH, encadrement, Médico-social, communication, négociation...) et est COACH CERTIFIÉ avec une spécialité Bilan de compétences.

Moyens matériels et techniques :

Les entretiens sont réalisés en distanciel via une plateforme de visioconférence.

Il est nécessaire que le bénéficiaire dispose :

- d'un ordinateur ou une tablette avec une webcam,
- d'une connexion internet performante permettant la réalisation de visioconférence,
- d'un espace lui permettant de s'isoler pour la tenue des entretiens et garantissant la confidentialité des échanges

Méthodes/outils

- Entretiens individuels synchrones
- Travail personnel en interséances
- Outils ciblés en fonction du diagnostic de la phase préliminaire (dont tests)
- Synthèse personnalisée et confidentielle

Conditions d'accueil

Les entretiens sont réalisés en distanciel, via une plateforme de visioconférence (Zoom-Skype-Teams...) dans le respect de la confidentialité des échanges.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap pour adapter la prestation :

formation@coachs-a-lecole.fr

Délais d'accès

Le bilan de compétences pourra débuter, sous 30 jours maximum, après accord de prise en charge financière (le cas échéant) et selon le planning prévisionnel des entretiens (en respectant le délai de 10 jours de réflexion, pour les salariés).

Modalité d'évaluation

Lors de la phase de conclusion, le bénéficiaire s'auto-positionne sur les objectifs opérationnels co-définis lors de la phase préliminaire. En complément des conclusions réalisées par le consultant.

Un questionnaire d'évaluation et un entretien de suivi à 6 mois sont systématiquement proposés.

Indicateurs qualité

- Nombre de bénéficiaire : 8
- Taux de satisfaction globale des bénéficiaires : 100%
- Taux de recommandation : 100%
- Taux d'interruption : 0%
- Réalisation de l'entretien de suivi à 6 mois : 100%

Réponses en date du 01/09/2023

Contacts

- commercial : pierre@coachs-a-lecole.fr
- référent : formation@coachs-a-lecole.fr
- administratif : admin@coachs-a-lecole.fr